

APPEL A RESIDENCE SANS HEBERGEMENT D'ARTISTES PLASTICIENS – ETE 2025 RESIDENCE DE CREATION A LA LONGERE DE LA BEGRAISIERE

Contexte

la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la Ville de Saint-Herblain, en collaboration avec la Direction de la Nature, des Paysages et de l'Espace public (DNPE), propose à des artistes plasticiens professionnels de leur mettre à disposition un lieu pour travailler dans le parc de la Bégraisière : la Longère de la Bégraisière.

Cette proposition est une manière de soutenir les artistes plasticiens à la création contemporaine, dans le domaine des arts visuels.

La Longère est un espace d'information et d'animation sur la nature en ville et la transition écologique. Dans le cadre de son programme d'animations, il y est proposé tout au long de l'année, des expositions, des sorties à la découverte de la biodiversité et du patrimoine culturel, des ateliers pratiques sur le jardinage au naturel, la réduction des déchets, ... et des conférences.

La Longère est également un espace ressources. Des animations y sont proposées par les associations, les citoyens du quartier sont accompagnés dans l'émergence de projets, les pratiques artistiques amateurs y sont valorisées...

Cet équipement est implanté au cœur du cours Hermeland, trame verte composée de multiples espaces naturels. D'une surface de 300 hectares, il traverse la commune du nord au sud et d'est en ouest.



Situé au sein du parc de la Bégraisière, la Longère bénéficie d'un environnement naturel avec également la proximité du val de Chézine.

La Médiathèque Charles Gautier Hermeland, équipement du réseau de lecture publique de la Ville, se situe à proximité de la Longère.

Objectifs de la résidence

- soutenir la création contemporaine par la mise à disposition d'un espace de travail ;
- permettre au public d'assister au processus de création, en proposant des moments d'ouverture pour montrer le travail en cours et échanger ;
- être en lien avec le territoire herblinois et l'environnement de la Longère/ du parc...
- présenter un temps de sortie de résidence ouvert au public, fin août début septembre, en présence des artistes => à co-construire avec les artistes accueillis.



Conditions d'accueil en résidence

La résidence est ouverte à des artistes plasticiens professionnels sur la période suivante : du 16 juillet 2025 (au plus tôt) au 14 septembre 2025 (au plus tard), à définir avec les artistes.

La Ville met à disposition le rez-de chaussée de la Longère de la Bégraisière (surface totale des 2 espaces : $95m^2$), située dans le parc de la Bégraisière – rue Rabelais à Saint-Herblain (à proximité de la Médiathèque Charles Gautier-Hermeland).

Une vigilance toute particulière est à apporter à ce bâtiment qui n'est pas un atelier, il convient de préserver les murs et protéger le sol.

Les dossiers présentant des travaux artistiques non adaptés aux contraintes du lieu ne seront pas retenus.

Contractualisation entre la Ville de Saint-Herblain et les artistes

Un contrat d'accueil en résidence sera établi entre la Ville de Saint-Herblain et l'artiste ou le groupe d'artistes retenu-s et il sera accompagné d'une annexe : convention de mise à disposition des locaux.

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée à l'artiste ou au groupe d'artistes retenu. Un état des lieux d'entrée et remise de la clé et du badge d'accès, ainsi qu'un état des lieux de sortie sera à prévoir (date à définir ensemble), en présence des utilisateurs et d'un technicien de la Direction des Affaires Culturelles.

Modalités financières

La Ville de Saint-Herblain ne retiendra qu'un seul dossier d'un artiste ou d'un collectif d'artistes, pour un montant allant de 1 500€ pour un artiste seul jusqu'à 4 000€ pour un collectif.

Les frais de déplacements, les frais alimentaires et l'hébergement ne seront pas pris en charge par la Ville. Les artistes doivent être autonomes dans leurs déplacements.

Les artistes devront prendre en charge leurs consommables et leurs matériels.

Modalités de candidature

Les candidatures sont à adresser en format numérique :

- par courriel au format PDF à envoyer au plus tard le 7 janvier 2025
- à l'adresse suivante <u>affaires.culturelles@saint-herblain.fr</u> ou via WeTransfer

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un curriculum vitae de l'artiste.
- Un dossier illustré représentatif de son travail.
- Une garantie professionnelle (numéro de SIRET).
- Une note relative aux motivations et aux intentions de l'artiste sur le projet (1 page maximum).
- Une fiche précisant les besoins techniques.

Il est possible d'accueillir un collectif d'artistes allant jusqu'à 4 artistes;

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



Critères de sélection et d'examen des dossiers

La sélection se fera en 2 temps :

1/ Sélection du dossier

- la qualité du parcours artistique ;
- l'exigence et l'originalité de la démarche artistique ;
- la capacité de l'artiste à s'investir sur le territoire et notamment en lien avec la thématique du lieu, son environnement (cours Hermeland) ;
- la faisabilité technique;
- les motivations du candidat.

2/ Entretien

Au terme de cette première sélection, nous inviterons les candidats présélectionnés pour une présentation de leurs projets, **en février-mars 2025**.

Pour la sélection des dossiers, le jury est composé de techniciens de la Direction des affaires culturelles et de la Direction de la nature, des paysages et de l'espace public, ainsi que des professionnels des arts visuels.

Pour tous renseignements

Contacter les personnes suivantes de la Direction des Affaires Culturelles : Pascale Le Ménahèze au 02.28.25.25.60 – pascale.lemenaheze@saint-herblain.fr Christelle Chemin au 02.28.25.25.55 – christelle.chemin@saint-herblain.fr

Calendrier:

- ▶ Lancement le 15 novembre 2024 communication dans les réseaux professionnels
- ▶ Dépôt des dossiers de résidence de création, au plus tard le 7 janvier 2025
- ▶ Sélection des dossiers par le jury, *au plus tard le 7 février 2025* info par mail aux artistes
- ► Entretien des artistes sélectionnés, en février-mars 2025
- ► Rencontre des artistes pour visiter la Longère et échanger sur l'organisation de l'été, en marsavril 2025